

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

Date de convocation : 09/12/2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 167/2021

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE THEMATIQUE
« CHENIL/FOURRIERE »

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (54)

ALBAS
ALBIERES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCASTEL
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIERES
FONTCOUVERTE
JONQUIERES
LAGRASSE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Henry SCHENATO
Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Jacques PIRAUD
René ORTEGA
Jean-Marie GALINIE
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES– Thierry CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy

LUC SUR ORBIEU	NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Rémi
MASSAC	PENAVAIRE-
MONTSERET	Yves KOSINSKI
MOUTHOMET	Jean-Louis GAILLARD
ORNAISONS	Geneviève FABRE
PARAZA	Christelle HERMAND
QUINTILLAN	Gilles CASTY –
RIBAUTE	Emile DELPY
ROUBIA	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Alain COSTE
SAINT ANDRE DE Rgue	Geneviève LOPEZ
SAINT COUAT D'AUDE	Corinne GIACOMETTI
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Jean-Michel FOLCH
TERMES	David ELIS
THEZAN DES CORBIERES	Xavier DE VOLONTAT
TOURNISSAN	Hervé BARO
TOUROUZELLE	Philippe PUECH
VIGNEVIEILLE	Marilyse RIVIERE
VILLEROUGE TERMENES	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

Etaient absents les représentants des Communes de : (28)

BOUISSE (Philippe LACOMBE)
 CASTELNAU D'AUDE (Gilles BARTHES)
 CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
 FABREZAN (Isabelle GEA)
 HOMPS (Béatrice BORT)
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)
 LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)
 LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)
 MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)
 MONTJOI (Jessica BOSCH)
 MOUX (Gérard PIOCH)
 ORNAISONS (Claire CHAOUAT)
 PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)
 SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
 SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)
 SALZA (Rehda MENNAD)
 TALAIRAN (Cédric MALRIC)

Procurations : (16)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ
Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI
Claire CHAOUAT, Ornaisons, à Gilles CASTY
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 et L.5211-1 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois,

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT le prochain lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière-refuge intercommunale,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 70 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

CREE une Commission thématique intercommunale « chenil/fourrière » qui sera chargée de suivre ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20211215-167_2021-DE